



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

établissements

Question écrite n° 100652

Texte de la question

Mme Marietta Karamanli attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la sélection sociale dans l'enseignement supérieur. Selon une étude de l'observatoire de la vie étudiante, les jeunes issus de milieux modestes restent largement sous-représentés dans l'enseignement supérieur. En 2010, 27 % des étudiants étaient enfants d'ouvriers ou d'employés contre 53 % des jeunes actifs de la même classe d'âge. Plus inquiétante encore est la baisse de la proportion des enfants de ces mêmes catégories socio-professionnelles chez les étudiants entre 2006 et 2010 ; celle-ci serait en effet passée de 35 à 31 %. Parallèlement, la part des enfants de cadres et de professions intellectuelles serait passée de 32 % à 36 %. Elle lui demande de ce qui lui inspire cette dégradation de la représentation des enfants des classes populaires dans l'enseignement supérieur. Elle souhaite connaître les mesures qu'entend prendre le Gouvernement en vue de stopper cette dégradation et assurer la reprise de « l'ascenseur social ».

Texte de la réponse

L'accès des jeunes issus des milieux modestes aux formations de l'enseignement supérieur constitue une des priorités du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Depuis 2007, de nombreuses mesures ont ainsi été mises en place afin de faciliter leur poursuite d'études. La bourse sur critères sociaux constitue une réponse non négligeable aux difficultés financières rencontrées par les étudiants. Conformément aux déclarations du Président de la République, le dispositif des bourses sur critères sociaux est complété par l'instauration d'un dixième mois de bourse de façon à tenir compte de l'allongement progressif de la durée de l'année universitaire. Cette avancée sociale majeure pour les étudiants poursuit la politique d'amélioration des conditions de vie étudiante engagée depuis trois ans, avec le versement de bourses plus nombreuses et plus généreuses. En outre, l'accès au système des bourses a encore été élargi, en 2010-2011, à la faveur d'une nouvelle revalorisation de 1,5 % des plafonds de ressources ouvrant droit à bourse. Le nombre de boursiers a ainsi pu progresser et est passé de 478 000 en 2007 à 565 000 pour l'année 2011. Par ailleurs, un échelon 6 a été créé pour renforcer l'aide aux étudiants les plus modestes. Enfin la revalorisation des échelons de bourse les plus élevés a été plus forte pour prendre en compte les situations les plus difficiles. En matière de logement social étudiant, l'offre s'est nettement améliorée, tant sur le plan quantitatif que qualitatif. Ainsi, sur quatre ans (2007-2010), ce sont près de 44 000 chambres qui ont été mises à disposition des étudiants, soit 16 000 constructions et 28 000 réhabilitations. Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche a par ailleurs souhaité obtenir un engagement fort de la part des grandes écoles et des universités en matière d'égalité des chances. Ainsi, deux conventions spécifiques adossées à la charte pour l'égalité des chances dans l'accès aux formations d'excellence du 17 janvier 2005 ont été signées en 2010, par la conférence des grandes écoles (CGE) et la conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs (CDEFI) d'une part, et la conférence des présidents d'universités (CPU) d'autre part. À l'occasion de la remise du livre blanc sur l'ouverture sociale des grandes écoles le 14 décembre 2010, la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche a demandé à la CGE de lui faire, pour le premier trimestre 2011, des propositions concrètes, déclinées par établissement et étayées d'objectifs chiffrés, dans quatre domaines : l'évolution des épreuves de

concours, notamment les épreuves orales, afin de les rendre plus équitables et permettre aux étudiants les moins favorisés d'accéder aux grandes écoles ; la valorisation de la voie technologique, qui compte plus d'étudiants boursiers que la voie générale, avec l'augmentation du nombre de places offertes aux concours ; le développement des admissions parallèles au niveau Licence ou à l'issue d'un cycle préparatoire à l'université, formations accueillant une forte proportion de jeunes issus des milieux défavorisés ; la montée en puissance des formations en alternance qui, par le cadre de financement qu'elles offrent, facilitent grandement la poursuite d'études supérieures des jeunes d'origine modeste. Le recrutement des grandes écoles intervenant de manière privilégiée en sortie des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche s'est fixé, en conformité avec le plan « Espoir Banlieues », l'objectif d'atteindre le taux de 30 % d'étudiants boursiers au sein de ces formations pour l'année universitaire 2010-2011. Lors de l'année universitaire 2009-2010, près de 26 % des étudiants inscrits en première année de CPGE (hors défense et agriculture) étaient boursiers. Limité à l'enseignement public, ce taux était de plus de 29 %, soit quatre points au-dessus de l'objectif intermédiaire fixé pour 2009-2010. Enfin, depuis 2008, le dispositif des « cordées de la réussite », qui repose sur des partenariats entre les établissements de l'enseignement supérieur et les lycées et collèges relevant prioritairement des territoires de la politique de la Ville et de l'éducation prioritaire, vise à lever les obstacles psychologiques et culturels qui conduisent trop souvent les élèves issus de familles modestes à s'autocensurer alors même qu'ils ont les capacités requises pour s'engager vers les voies d'excellence. Pour l'année universitaire 2010-2011, les 254 projets labellisés « cordées de la réussite » ont bénéficié d'un soutien financier de l'État à hauteur de 5 Meuros.

Données clés

Auteur : [Mme Marietta Karamanli](#)

Circonscription : Sarthe (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 100652

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 février 2011, page 1668

Réponse publiée le : 3 mai 2011, page 4505